

Vélo Tour Vélo Plein Air 2026 – Frais et conditions de participation

Frais de participation

Frais d'inscription

Les frais d'inscription au Vélo Tour de la Gaspésie sont fixés à **800 \$**, non remboursables et non transférables à un autre participant. Ces frais couvrent l'ensemble des services liés à l'activité : **repas, collations, transport des bagages et hébergement.**

En cas d'annulation par le participant, les frais versés seront convertis en **don personnel** à l'Association du cancer de l'Est du Québec. Un **reçu officiel** pour fins d'impôt sera alors émis pour l'année en cours.

Contribution monétaire – Cagnotte des participants

En plus des frais d'inscription, chaque participant s'engage à remettre un minimum de **1 000 \$ en dons** à l'Association du cancer de l'Est du Québec **au plus tard le 20 juillet 2026.**

Droits d'image et autorisation de diffusion

J'autorise l'Association du cancer de l'Est du Québec à me photographier et à utiliser mon nom, ainsi que toute photographie ou image vidéo où j'apparaîs, dans le cadre du Vélo Tour Vélo Plein Air 2026.

Je consens à ce que ces images soient utilisées **à la discrédition de l'Association, partout dans le monde et à perpétuité**, sans restriction quant aux médias ou plateformes de diffusion.

Engagements du participant et règlements

En m'inscrivant, je m'engage à respecter l'ensemble des directives du VTVPA et reconnais avoir pris connaissance des règlements suivants :

1. **La date limite d'inscription est le 30 juin 2026**, ou avant si le nombre maximal de participants est atteint.
2. **Le paiement des cagnottes doit être complété avant le 20 juillet 2026.** Tous les bordereaux de dépôt doivent être joints aux grilles de dons au moment du paiement.
3. En cas d'annulation après le 30 juin 2026, un montant équivalant à **50 % de la cagnotte minimale (500 \$)** sera exigé.
4. En cas d'annulation, les remplacements seront effectués selon la liste d'attente ou selon les priorités établies par l'organisation.
5. **Seuls les vélos de route sont acceptés.** Les vélos hybrides et de triathlon sont exclus.
6. L'hébergement est prévu en **occupation double**. Les participants souhaitant une occupation simple doivent **réserver eux-mêmes leur hébergement** et assumer les frais supplémentaires. Ils doivent aussi en informer l'Association.
7. Il est strictement interdit d'**altérer le chandail officiel**, tout autre article du VTVPA ou de **modifier les photos de l'événement**.

Responsabilité et risques

Je reconnais être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique du vélo, notamment :

- les dangers liés aux déplacements en groupe sur la route,
- les risques de bris mécaniques,
- les risques de blessure ou de vol.

Par la présente, je renonce à tout recours, pour moi-même ou mes ayants droit, contre l'Association du cancer de l'Est du Québec, son personnel, ses bénévoles, ses commanditaires, ses partenaires, leurs employés ainsi que toute personne participant ou présente à l'événement.

Je dégage ces parties de toute responsabilité relativement aux pertes, dommages ou blessures pouvant survenir lors de ma participation à l'activité.

Je reconnais également qu'aucune compensation financière ne pourra m'être accordée dans l'une ou l'autre des situations décrites précédemment.

Je m'engage enfin à adopter un comportement respectueux, sécuritaire et civique durant toute la durée du Vélo Tour Vélo Plein Air 2026.

Coordonnées

Vélo Tour Vélo Plein Air 2026

151, rue Saint-Louis, Rimouski (Québec) G5L 5R2

Téléphone : 418 724-0600 • 1 800 463-0806

Télécopieur : 418 724-9725

Courriel : info@aceq.org

Site Web : www.aceq.org